



**DECISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 NOVEMBRE 2019**

**Le vingt-cinq novembre deux mille dix neuf**

Le conseil municipal de la commune de MORNANT (Rhône) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du quinze novembre 2019, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

**Membres présents :** MMes & MM. R. PFEFFER - P. CHAPOT - F. VALETTE - V. MERLE - L. BIOT - P. DANIEL - A. DUTEL - Y. PAPILLON - G. BOUZIAT - C. GALLET - F. MILLION - J. GUINAND - P. BERRET - C. VALLET - J. FOUCART - JP. PONS - V. ZIMMERMANN - A. BARBERON - JC. BARILLET - J. TACCHINI - P. DO VALE - S. CAFIERO

**Membres excusés :**

B. BURTIN donne pouvoir à P. DANIEL  
J. REY donne pouvoir P. CHAPOT

**Membres absents :**

J. POUZADOUX  
E. BANDE  
J. SOIN  
J. MEZZAACHE  
D. REYNARD

**Nombre de conseillers**

<b>En exercice</b>	<b>29</b>
<b>Présents</b>	<b>22</b>
<b>Votants</b>	<b>24</b>

**Secrétaire élu :** P. BERRET

*Début de la séance : 20H00*

*M. le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux élus de l'opposition.*

*Le procès-verbal du 7 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.*

**FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX**

**Délibération n° 97/19**

**Objet : Recomposition des commissions communales**

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

**- de désigner les membres de chaque commission.**

<b>FINANCES ET MOYENS GENERAUX</b>
<b>Pascale DANIEL – Jean Claude BARILLET – Patrick BERRET – Gérard BOUZIAT – Jérôme POUZADOUX – Jean-Pierre PONS – Béatrice BURTIN</b>
<b>VIVRE ENSEMBLE</b>
<b>Pascale CHAPOT – Véronique MERLE – Françoise MILLION – Julie GUINAND – Anne BARBERON – Jacqueline FOUCART – Chantal VALLET Jocelyne TACCHINI – Serge CAFIERO</b>
<b>EQUIPEMENT URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>
<b>Frank VALETTE – Loïc BIOT – Yves PAPILLON – Véronique ZIMMERMANN – Alain DUTEL – Christian GALLET – Emmanuel BANDE – Paul DO VALE</b>

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 98/19**

**Objet : Recensement de la population – recrutement pour besoins occasionnels**

Ouï l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'autoriser M. le Maire à recruter 13 agents recenseurs,**
- de fixer leur rémunération dans les conditions votées,**
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 99/19**

**Objet : Renouvellement convention de fourrière avec la SPA – Année 2020**

Ouï l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la convention à intervenir pour l'année 2020 entre la commune de Mornant et la Société protectrice des animaux,**
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 100/19**  
**Objet : Recrutement d'agents vacataires**

Ouï l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

**-d'autoriser M. Le Maire ou son représentant, à créer si besoin les emplois vacataires tels que définis.**

Type vacation	Service	Rémunération Brut maxi par mission	Validité
Animation Événementiel	Relations publiques communication	450 €	1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020
Animation Événementiel	Relations publiques communication	55 €	
Formation	Ressources humaines	420 €	
Placier marché	Police municipale	50 €	

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 101/19**  
**Objet : Renouvellement convention médecine préventive – CDG69**

Ouï l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver l'adhésion à la convention avec le service de médecine préventive du cdg69 et d'autoriser le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.**
- de dire que le montant de la participation est fixé à 70 euros par agent pour 2020 et 80 euros par agents à compter du 1er janvier 2021.**
- de décider que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 102/19**

**Objet : Rénovation urbaine en Pays Mornantais – participation à l'ingénierie dédiée**

Où l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

**-d'approuver la participation qui sera versée à la COPAMO pour le poste de chargé de projet de rénovation urbaine selon le tableau ci-dessus**

**-d'autoriser Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches administratives et comptables s'y rapportant.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 103/19**

**Objet : Budget de la commune – DM n°3 – Exercice 2019**

Où l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

**- d'approuver la décision modificative n°3 – budget de la commune – exercice 2019.**

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Dépenses	
				Diminution	Augmentation
21	2135		Installations générales, aménagements	58 213,00 €	
21	2188	162	Immobilisations corporelles	60 450,00 €	
21	2315	912	Installation, matériel et outillage technique		40 000,00 €
21	2315	913	Installation, matériel et outillage technique		60 450,00 €
21	2128	915	Agencement et aménagement terrain		94,00 €
21	2128	921	Agencement et aménagement terrain		17 119,00 €
27	275		Dépôt et caution versés		1 000,00 €
Total				118 663,00 €	118 663,00 €

A la majorité absolue des membres présents et représentés et 1 abstention.

**Délibération n° 104/19**

**Objet : Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020**

Où l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

**-d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2020 et jusqu'au vote du prochain budget, soit un montant maximum de 1.632.300 €**

**- d'autoriser M. Le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et signer tout document rapportant à cette affaire.**

**VIVRE ENSEMBLE**

**Délibération n° 105/19**

**Objet : Attribution subvention exceptionnelle – Amicale des Sapeurs-pompiers**

Où l'exposé de P. CHAPOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

**-d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'un montant de 1 200 €,**

**-d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document.**

Julie GUINAND, membre du CA, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 106/19**

**Objet : Dénomination « Planète Bosses »**

Où l'exposé de V. MERLE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

**- de dénommer le site du Planète Bosses : « Planète Bosses, Benoît Coulanges »,**

**- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches en ce sens et accomplir toutes les formalités.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 107/19**  
**Objet : Dénomination fresque**

Ouï l'exposé de A. DUTEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de dénommer la fresque participative réalisée à l'occasion de l'animation « Lac en Fête », « la fresque des Mornantais »
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches en ce sens et à accomplir toutes les formalités.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 108/19**  
**Objet : Désignation d'un élu au CA de l'association « 2 P'tits pas pour demain »**

Ouï l'exposé de P. CHAPOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de désigner Pascale CHAPOT, membre élu au CA de l'association « 2 P'tits pas pour demain »,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 109/19**  
**Objet : Solde subvention 2019 association familiale St Thomas d'Aquin – Prévisionnel 2020**

Ouï l'exposé de V. MERLE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'acter ces modifications,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision

Solde de la subvention 2019	1 971,86 €
Subvention prévisionnel 2020	56 507,00€
Versement mensuel 2020	4 708.91 €

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 110/19**

**Objet : Convention de mise à disposition de terrains – jardins familiaux**

Délibération ajournée

**Délibération n° 111/19**

**Objet : Acquisition de locaux**

Où l'exposé de F. VALETTE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

**-de valider le principe d'acquisition des 784.20 m<sup>2</sup> en rez de chaussée, des caves attenantes au R-1 soit 242.50 m<sup>2</sup> et des espaces extérieurs destinés à devenir espaces publics.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 112/19**

**Objet : Versement d'indemnités agricoles – Projet salle multi activités**

Où l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de valider le montant des indemnités à verser au GAEC de la Rosée du Matin,
- de valider le montant des indemnités à verser à la Sarl Bontemps,
- de valider le montant des indemnités à verser à l'EARL les Ecuries du Rosséon,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier,
- d'inscrire cette dépense au BP 2020 et de prélever cette dépense sur le compte 6718.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 113/19**

**Objet : Attribution d'une aide aux travaux de rénovation de façade dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) à la résidence Rhône Sud**

Où l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **d'attribuer une subvention d'un montant d'environ 3000 € à la résidence Rhône Sud dans le cadre de travaux d'amélioration et de rénovation de la façade de la propriété située 5/7 avenue de Verdun à Mornant,**
- **d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 114/19**

**Objet : Attribution d'une aide aux travaux d'amélioration de la performance énergétique dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) à Madame et Monsieur Joseph Fillon**

Où l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **d'attribuer une subvention d'un montant de 2 379,09 € à Madame et Monsieur Joseph Fillon, dans le cadre de travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur résidence principale située à Mornant,**
- **d'autoriser M. Le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention**

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n° 115/19**

**Objet : Rapport annuel 2018 – Prix et qualité – Assainissement collectif et non collectif**

Où l'exposé de C. GALLET,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- **de prendre acte du rapport annuel 2018 établi par le SYSEG relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif.**

A l'unanimité des membres présents et représentés.



### Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

N° 34-19 – portant conclusion d'un marché de travaux – requalification Place de la Liberté

N° 35-19 – portant prestation pour un spectacle – Bibliothèque Louis Calaferte

N° 36-19 – portant prestation – Prestalp – animation d'échassiers « Lutineries illuminées – 8 décembre

N° 37-19 – portant prestation – Artï Dream – Feu d'artifice – 8 décembre

Fin de la séance : 22h00

Prochaine séance : 16 décembre 2019

Mornant, le 3 décembre 2019

Le Maire,

  
Renaud PFEFFER